



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 7 AVRIL 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D19 - Abbaye Royale - Mise à disposition de locaux - Résidences de création

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Myriam DEBARGE ; Mathilde MAINGUENAUD à Matthieu GUIHO ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Patrick BRISSSET à Ludovic BOUTILLIER

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Fabien BLANCHET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

N° 19 - Abbaye Royale - Mise à disposition de locaux Résidences de création

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

La Ville de Saint-Jean-d'Angély est régulièrement sollicitée par des artistes et des compagnies qui souhaitent être accueillis en résidence de création. Dans le cadre du projet culturel du site de l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély et du soutien de la Ville à la création artistique, il est proposé de mettre à disposition des ateliers, situés dans la Cour d'Honneur afin de répondre à ces demandes.

De courtes durées, puisqu'elles n'excéderont pas trois mois, ces résidences seront un élément supplémentaire d'attractivité artistique et culturelle pour la Ville de Saint-Jean-d'Angély et permettront aux artistes et créateurs de trouver un lieu propice pour développer leur art.

La convention proposée en annexe permet de formaliser cet accueil et précise les obligations et devoirs de chacune des parties.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention-type ci-jointe de mise à disposition de locaux de l'Abbaye Royale à destination de résidences de création ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à la signer avec chaque compagnie ou artiste.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (27)** :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220407-
2022_04_D19-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 avril 2022
Affiché le 8 avril 2022

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.